

# LES SALARIÉS BELGES TRAVAILLENT JUSQU'AU 1

Selon une enquête conjointe de l'Institut économique Molinari et EY, les salariés belges « moyens » ont dû attendre ce jour pour disposer à leur guise des fruits de leur travail. Avant cela, en théorie, ils n'ont travaillé que pour payer les charges et les taxes.

PIERRE NIZET

**J**eudi, lors de la présentation des mesures phares que comptent enclencher le MR et les Engagés, Georges-Louis Bouchez et Maxime Prévot ont mis en avant la baisse d'impôts. Nous l'avons chiffrée à 700 millions d'euros qui entreront, on l'espère, dans la poche des citoyens wallons et bruxellois et des sociétés qui les emploient. Au niveau fédéral, il est aussi beaucoup question d'alléger les taxes et autres charges qui sont considérées par certains comme un frein à notre économie. On verra si les promesses pourront être tenues avec la dette abyssale pesant sur les épaules de la Belgique. 500 milliards d'euros, ce n'est pas rien.

En attendant, voilà une étude qui va apporter de l'eau au moulin de ceux qui veulent du changement au niveau fiscal.

L'Institut économique Molinari dévoile, avec la collaboration de la société EY, sa quinzième édition de l'étude sur la pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'Union européenne et du Royaume-Uni. Nous avons pu l'éplucher en exclusivité et on apprend que le 15 juillet est le jour où le salarié belge moyen est libéré fiscalement. En gros, cela veut dire que c'est aujourd'hui qu'il arrête en théorie de payer des charges et des taxes et qu'il peut donc disposer à sa guise du fruit de son travail.

## SEULE LA FRANCE EST PIRE QUE NOUS

Cette date, précisent les auteurs de cette étude, est parfois présentée comme le jour où le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité ». Ils préfèrent dire que c'est la date où le salarié devient libre d'utiliser comme il le

souhaite le fruit de son travail.

Les calculs qui permettent d'arrêter cette date portent sur un salarié ayant le salaire moyen de chaque pays. Les auteurs tiennent compte des cotisations patronales et salariales aux régimes obligatoires de droit public ou de droit privé (mutuelles, fonds de pension...), de l'impôt sur le revenu et de la TVA applicable en 2024. « La particularité de cet indicateur de liberté économique est de rendre concrète la situation des salariés moyens de l'UE en intégrant la fiscalité sur le travail et la consommation de chaque pays », soulignent Nicolas Marques et James Rogers, les coau-

”

« Les administrations belges ne parviennent pas à fournir des services à la hauteur des sommes qu'elles prélèvent sur les salariés »

James Rogers  
COAUTEUR DE L'ÉTUDE

### Les jours de libération fiscale en Belgique

Année	Jour
2010	Le 3 août
2011	Le 4 août
2012	Le 5 août
2013	Le 8 août
2014	Le 6 août
2015	Le 6 août
2016	Le 27 juillet
2017	Le 27 juillet
2018	Le 17 juillet
2019	Le 15 juillet
2020	Le 16 juillet
2021	Le 16 juillet
2022	Le 15 juillet
2023	Le 15 juillet
2024	Le 15 juillet

### Les jours de libération fiscale en 2024 en Europe

Pays	Date
France	Après le 15 juillet*
Belgique	Le 15 juillet
Autriche	Le 12 juillet
Allemagne	Le 7 juillet
Italie	Le 3 juillet
Luxembourg	Le 13 juin
Pays-Bas	Le 13 juin
Espagne	Le 10 juin
Irlande	Le 16 mai
Malte	Le 2 mai
Royaume-Uni	Le 1 <sup>er</sup> mai
Chypre	Le 21 avril

\*Le jour exact sera communiqué cette semaine dans le Figaro

# 5 JUILLET POUR PAYER LEURS TAXES !

teurs de l'étude pour l'IEM. « Les calculs des cotisations sociales aux régimes obligatoires et d'impôts sur le revenu sont faits par EY pour les 27 pays de l'UE et le Royaume-Uni ».

Cette étude, précisent-ils encore, utilise les chiffres des salaires de l'OCDE et des offices statistiques nationaux comme base de référence. « Les calculs des cotisations patronales et salariales ainsi que de l'impôt sont effectués par EY ».

Au niveau européen, les Belges arrivent en seconde position de la date la plus longue de libération fiscale dans le calendrier. À l'instar de 2023, seule la France fait pire. L'an dernier, nous étions déjà avec la même date du 15 juillet en deuxième position, ex aequo avec l'Autriche. Cette année, le jour de libération fiscale de cette dernière est tombé le 12 juillet qui suit, dans le classement des pays où il faut attendre le plus

pour être « libéré », l'Allemagne (7 juillet) et l'Italie (3 juillet). Du côté des pays voisins, le jour où arrive la bonne nouvelle est le 13 juin pour les Pays-Bas et le Luxembourg. Les plus « chanceux » sont Chypre (21 avril), le Royaume-Uni (1<sup>er</sup> mai), Malte (2 mai) et l'Irlande (16 mai).

## PAS MIEUX SERVIS POUR AUTANT

« Oui, mais... » , répondront certains. Cet argent qu'on prend dans nos poches d'un côté, il va en partie dans ce que l'État investit par exemple en soins de santé ou dans l'éducation. Ce qui n'est pas forcément vrai, en entendant la réponse de James Rogers. « Les administrations belges ne parviennent pas à fournir des services à la hauteur des sommes qu'elles prélèvent sur les salariés. Parmi les 28 pays étudiés, la Belgique est classée, au niveau de l'enseignement, 12<sup>e</sup> en

lecture, 13<sup>e</sup> en sciences, 4<sup>e</sup> en mathématiques et 9<sup>e</sup> au classement général. Votre pays est classé 8<sup>e</sup> sur 28 pour le bonheur, selon le World Happiness Report 2024, 10<sup>e</sup> sur 28 dans l'ensemble et 6<sup>e</sup> dans la qualité de vie, selon l'enquête 2023 sur les meilleurs pays de l'US News Best Countries Survey. Soit en dessous de ses voisins français, allemands et néerlandais qui paient moins d'impôts ».

Car, indique-t-il, les Belges sont bien les premiers en termes de fiscalité, neuvièmes au rang en salaire net de charges et d'impôts parmi les salariés moyens de l'UE. « Et vous êtes numéro 4 en termes de coût pour l'employeur derrière le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Autriche. » Ainsi, en Belgique, un employeur dépense 215 € pour qu'un salarié moyen touche 100 € net après cotisations et impôts.

Notre expert conclut par un avertissement lancé à la Belgique : « Alors que les salaires ont augmenté et que le gouvernement a donc collecté de plus en plus d'impôts, aucun allègement réel n'est intervenu depuis le 'tax shift'. Si le prochain gouvernement ne prend pas de mesures pour réduire le fardeau fiscal et social qui pèse sur les salariés moyens, je crains que les Belges ne travaillent bientôt encore plus longtemps que les Français pour financer les services publics ». ■

